



Réunion du Comité Syndical

du 11 mars 2020

CS - 2.08
Budget Primitif 2020

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le onzième jour du mois de mars de l'année deux mil vingt à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur André HELLE, président, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents :

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : MM. Tony KNEIP, Jacques BONIN, Olivier DEROY, Miltiade CONSTANTAKATOS.

S.M.I.C.T.O.M. : MM. Patrick MIESCH, Denis KUNTZMANN, Emile EHRET à partir du point 2.06, Gilles HEINRICH, Jean-Luc ANDERHUEBER.

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT.

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : NÉANT.

C.C.S.T. : NÉANT.

Le quorum est atteint : 12 présents

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI.

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Étaient excusés

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : Mmes Marie-Line CABROL, Marie-Laure FRIEZ ; MM. Damien MESLOT, Jean-Claude MARTIN.

S.M.I.C.T.O.M. : M. Hervé GRISEY.

C.C.S.T. : NÉANT.

- Délégués suppléants :

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NÉANT.

Étaient absents

- Délégués titulaires:

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : NÉANT.

C.C.S.T.: NÉANT.

- Délégués suppléants:

G.B.C.A. : Mme Christiane EINHORN, MM. Thierry PATTE, Yves GAUME, Pierre-Jérôme COLLARD, Jean-Marie HERZOG, Michel BLANC, Stéphane GUYOD, Bernard GUILLEMET, Pierre BARLOGIS.

S.M.I.C.T.O.M. : Mme Catherine METRAL ; MM. Luc SENGLER, Thierry STEINBAUER, Michel JACOBBERGER.

C.C.S.T. : MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN.



Réunion du Comité Syndical

du 11 mars 2020

CS - 2.08

Budget primitif 2020

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2020.

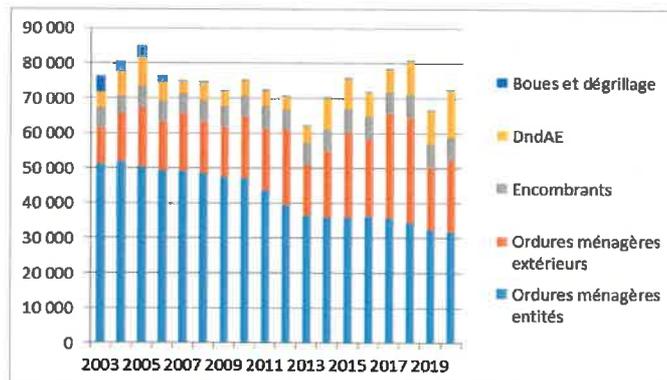
Ce budget est adossé au débat d'orientation budgétaire retracé dans la délibération CS 1.06 du 22 janvier 2020. Il s'appuie également sur les résultats consolidés du compte administratif 2019 et sur l'affectation des résultats, telle que proposée au vote du Comité Syndical au cours de la présente séance.

Le budget proposé assure le bon fonctionnement de l'usine : il a été construit à partir d'une approche prudentielle, tout en dégagant des moyens pour réaliser, sans recours à l'emprunt, la maintenance courante et les investissements nécessaires pour consolider la disponibilité de notre outil de production.

1. Données d'exploitation

Le budget 2020 est soutenu par une estimation de tonnages entrants, finalement arrêtée à **72 400 tonnes**. Ainsi que cela a été souligné lors du débat d'orientations budgétaires, des discussions étaient encore en cours, mais non finalisées, pour capter des gisements supplémentaires. Depuis :

- une convention d'apports de DndAE a été signée avec SCHROLL, pour un gisement de 3 000 tonnes en année pleine. L'exercice 2020 bénéficiera donc, au prorata temporis, d'environ 2 700 tonnes.
- les échanges avec le SMICTOM d'Alsace Centrale pourraient permettre de finaliser une convention, qui, à ce jour, n'a pas encore été validée par les deux parties et n'a donc pas été intégrée à la construction budgétaire.



Évolution des gisements entrants de 2003 à 2020

L'exercice 2020 apparaît ainsi comme un exercice encore relativement préservé en termes de tonnages. Pour mémoire, le budget primitif de l'exercice 2019 tablait sur des gisements entrants de 72 800 tonnes. La jauge est donc globalement reconduite.

Le tableau ci-après reprend les tonnages par producteur et par entité en perspective depuis 2017.

	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Écart en tonnes n / n - 1	Évolut° n / n - 1
Ordures ménagères	65 663	64 503	50 363	52 200	1 837	3,65%
Entités	35 821	34 656	32 374	31 880	-494	-1,53%
GBCA	25 775	25 961	23 691	23 280	-411	-1,73%
SMICTOM	6 249	4 950	4 936	5 000	64	1,30%
CCST	3 797	3 745	3 747	3 600	-147	-3,92%
Extérieurs	29 842	29 847	17 989	20 320	2 331	12,96%
SM 4	1 334	1 447	1 441	1 400	-41	-2,85%
SYTEVOM de Haute-Saône	3 168	2 864	2 932	2 800	-132	-4,50%
SYDOM du Jura	151	620	0	0	0	0,00%
VALINÉA	1 173	2 231	148	2 000	1 852	1 251,35%
SYBERT Besançon	0	266	2 571	0	-2 571	-100,00%
SENERVAL	22 944	21 750	9 772	0	-9 772	-100,00%
SUEZ ENERGIE RV	817	576	1 030	2 000	970	94,17%
SIDTCE Colmar	149	0	0	0	0	0,00%
SIDEFAGE	0	0	0	12 000	12 000	/
Autres producteurs	106	93	95	120	25	26,88%
Encombrants	6 061	6 536	6 419	6 500	81	1,26%
DndAE	6 508	9 509	9 715	13 620	3 905	40,20%
Dégrillage/Boues	87	86	89	80	-9	-10,11%
Gisement total	78 319	80 634	66 586	72 400	5 814	8,73%

Évolution des gisements entrants de 2017 à 2020

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à titre prévisionnel à **14 512 K €**, en dépenses et en recettes, soit une baisse de 2% par rapport à l'exercice 2019.

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2019).

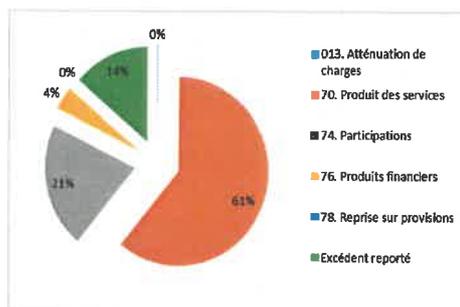
a. Recettes

	BP 2019	BP 2020	Écart	Évol°
013. Atténuation de charges	15	15	0	0,00%
70. Produit des services	8 819	8 828	9	0,10%
Total recettes gestion courante	8 834	8 843	9	0,10%
74. Participations	3 091	3 090	-1	-0,03%
76. Produits financiers	579	579	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%

78. Reprise sur provision	316	0	-316	0,00%
Total recettes réelles	12 820	12 512	-308	-2,40%
Excédent reporté	2 000	2 000	0	0,00%
Total budget	14 820	14 512	-308	-2,08%

Évolution des recettes de fonctionnement en K € par poste, de BP à BP

Le SERTRID stabilise globalement le produit des services (incinération et hors incinération) et conserve le principe d'une reprise de l'excédent reporté dès le budget primitif, qui représente 14% des recettes totales :



Ventilation des recettes de fonctionnement 2020 par poste

La reprise de l'excédent permet d'assurer l'équilibre budgétaire sans peser davantage sur la contribution des membres.

b. Dépenses

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2019), après neutralisation de la TGAP, qui affecte le chapitre 011. Charges générales pour près de 650 K €.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP, à tonnages constants ou presque (72 400 tonnes contre 72 800 tonnes en 2019) est contenue à 1.22%, alors que le montant du budget global progresse de 0.30%.

	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evol*
011. Charges générales hors TGAP	5 496	5 622	126	2,29%
012. Frais de personnel	1 995	1 995	0	0,00%
65. Charges gestion courante	76	76	0	0,00%
Total dépenses gestion courante	7 567	7 693	126	1,67%
66. Charges financières	1 392	1 528	136	9,77%
67. Charges exceptionnelles	10	10	0	0,00%
68. Dotations aux provisions	42	72	30	71,43%
022. Dépenses imprévues	180		-180	-100,00%
Total dépenses réelles hors TGAP	9 191	9 303	112	1,22%
042. Opérations d'ordre	1 275	1 266	-9	-0,71%
023. Virement section invest.	3 354	3 291	-63	-1,88%
Total dépenses d'ordre	4 629	4 557	-72	-1,56%
Budget total hors TGAP	13 820	13 860	40	0,29%

Évolution des dépenses de fonctionnement par poste en K €, de BP à BP

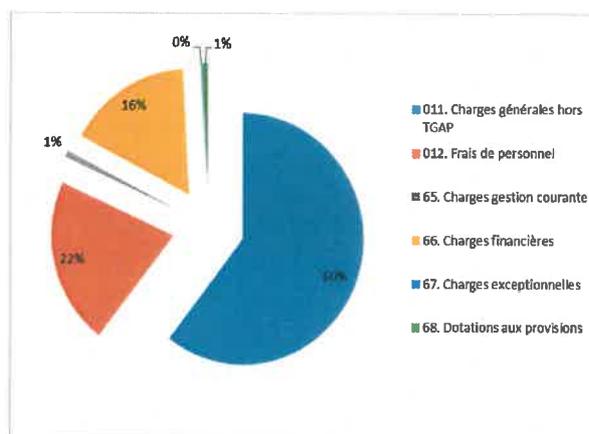
- une provision pour risque de litige d'un montant de 30 K €, concédée par le conseil d'administration lors de la délibération du Bureau B 6.05 du 20 septembre 2017 / montant du marché : 86 K €). Ce marché n'a pas été réceptionné et les échanges avec le prestataire n'ont pas permis d'entrevoir, à ce jour, une issue au désaccord entre les deux parties.

Il s'agit là-aussi d'une provision semi-budgétaire.

Dans le contexte d'évolution des dépenses du budget primitif tel que précisé, le syndicat maintient un niveau d'autofinancement significatif de 3.2 M €, représentant près de 24 % des dépenses totales de fonctionnement hors TGAP.

Enfin, en termes de répartition, les principaux postes de dépenses restent :

- les charges générales hors TGAP (60% des dépenses réelles de fonctionnement)
- les frais de personnel (22%)
- les frais financiers (16%).



Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP

c. Niveaux des capacités d'autofinancement

Autofinancement	Pour mémoire	Projections	Ecart	Evol°
	BP 2019	BP 2020	n/n-1	n/n-1
Recettes réelles de fonctionnement	12 820	12 512		
Dépenses réelles de fonctionnement	10 191	9 954	-237	-2,33%
CAF brute	2 629	2 558	-71	-2,70%
Remboursement dette en capital	2 275	2 392		
CAF nette	354	166	-188	-53,11%
Recettes réelles d'investissement	3 259	1 495	-1 764	-54,13%
Dépenses réelles d'investissement (hors c/16)	4 490	3 073	-1 417	-31,56%
Emprunt nouveau	0	0	0	
Besoin de financement	877	1 412	535	61,00%

Le projet de budget fait apparaître une CAF brute qui baisse faiblement. La CAF nette diminue de plus de 50%, l'encours de dette progressant plus vite que la CAF brute. Le besoin de financement est en hausse de plus de 60% par rapport à l'exercice précédent.

3. Section d'investissement

Le budget de l'exercice se caractérise par un PPI qui demeure ambitieux, avec un prévisionnel de 3 M €, au service d'une maintenance préventive optimisée des installations.

3.1 Vue d'ensemble – propositions de dépenses d'investissement

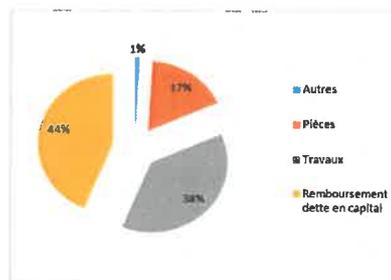
	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evol°
2031. Etudes	0	40	40	
205. Logiciels	0	6	0	0,00%
2158. Pièces	1 070	952	-118	-11,03%
2182. Véhicules	0	3	3	0,00%
2183. Matériel informatique	0	0	0	0,00%
2313. Travaux	3 420	2 072	-1 348	-39,42%
Total dépenses équipement	4 490	3 073	-1 417	-31,56%
1641. Remboursement dette en capital	2 275	2 392	117	5,14%
020. Dépenses imprévues	280	0	-280	-100,00%
Total dépenses financières	2 555	2 392	-163	-6,38%
Total dépenses réelles	7 045	5 465	-1 580	-22,43%
001. Déficit reporté	398	223	-175	-43,97%
Total budget	7 443	5 688	-1 755	-23,58%
Reste à réaliser	445	365	-80	-17,98%
	7 888	6 053	-1 835	-23,26%

Évolution des dépenses d'investissement en K € par poste, de BP à BP

Le budget d'investissement réserve une enveloppe de 3 M € aux différents postes des dépenses d'équipement. Certes en baisse par rapport à 2019, ce budget n'en reste pas moins solide, et en tout état de cause en adéquation avec le plan pluriannuel : les besoins impératifs sont donc couverts.

La part consacrée au remboursement de la dette en capital augmente de 5.14% (117 K €). Il s'agit là d'une donnée connue, conforme au profil de l'encours.

Les dépenses d'équipement (c/20 + c/21 + c/23) représentent 56 % des dépenses réelles de la section.



Ventilation des dépenses réelles d'investissement

3.2 Détail par poste

Les postes d'investissement identifiés par le PPI, après un dernier recalage pour l'exercice 2020, se répartissent de la manière suivante :

N° rub	Intitulé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Automatismes/Electricité/Régulation/Supervision	65	247	140	112	60	127
2	Fours/chaudières/mâchefers	1 445	1 392	840	710	710	710
3	GTA	420	165	155	150	155	150
4	Engins/véhicules	7	0	0	0	0	0
5	Informatique	4	2	2	2	0	0

6	Sécurité/Réglementation	13	25	10			
7	Bâtiment	716	13	12	11	12	11
8	Traitement des fumées	104	80	128	58	58	108
9	Quai	205	125	75	25	25	25
10	Etudes	40	0	0	0	0	0
		3 145	2 049	1 457	1 073	1 025	1 136

En K €

3.3 Etat de l'endettement

Il est présenté chaque année en Comité Syndical, en application de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010, un rapport d'information sur l'état de la dette. La dernière présentation de ce rapport est retracée dans la délibération CS 6.07 du 11 décembre 2019.

Sans revenir dans le détail sur le contenu de cette délibération récente, dont l'objet ne se confond pas avec les exigences du débat d'orientation budgétaire sur ce volet précis de l'encours de la dette, il est simplement rappelé quelques chiffres clés :

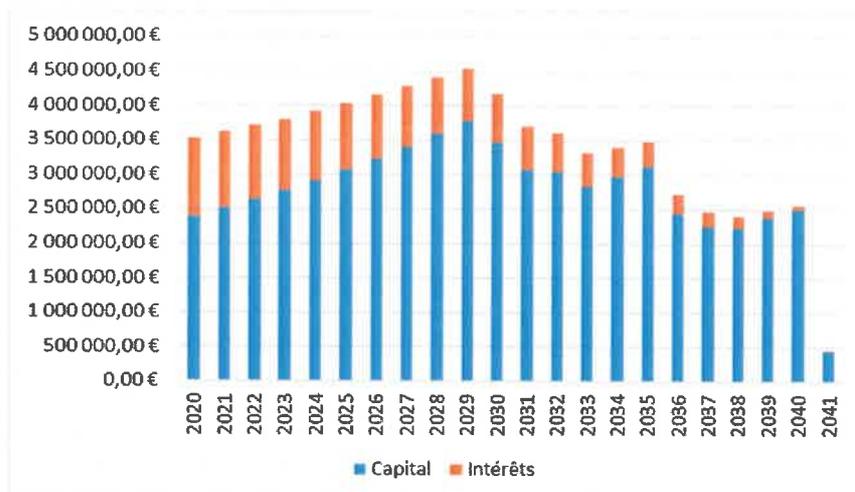
- le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2020 est de 60,9 M €, réparti sur neuf lignes, avec un taux moyen de 1.93% (hors swap)
- 74% de cet encours est à taux fixe, 26% est à taux variable ; 100% de l'encours relève désormais de la classification Gissler 1A, dès lors en effet que le dernier prêt structuré a fait l'objet d'un refinancement suivant décision n° 01/2019 du 21 mai 2019 ;
- le SERTRID a perçu en octobre 2019 le quatrième versement du fonds de soutien, soit 1,1 M €.

Déduction faite de ces versements, la créance que le SERTRID détient encore sur l'Etat, via le fonds de soutien, est de 10 M €.

Le profil d'encours de dette est un amortissement progressif. Cette dette sera totalement remboursée en 2041 :

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	60 988 351,33 €	2 391 339,88 €	1 138 490,74 €	3 529 830,62 €	58 597 011,45 €
2021	58 597 011,45 €	2 516 388,95 €	1 113 461,32 €	3 629 850,27 €	56 080 622,50 €
2022	56 080 622,50 €	2 643 653,08 €	1 075 040,20 €	3 718 693,28 €	53 436 969,42 €
2023	53 436 969,42 €	2 768 021,46 €	1 034 673,12 €	3 802 694,58 €	50 668 947,96 €
2024	50 668 947,96 €	2 914 118,13 €	1 001 516,36 €	3 915 634,49 €	47 754 829,83 €
2025	47 754 829,83 €	3 068 412,52 €	959 347,18 €	4 027 759,70 €	44 686 417,31 €
2026	44 686 417,31 €	3 231 369,62 €	921 923,51 €	4 153 293,13 €	41 455 047,69 €
2027	41 455 047,69 €	3 403 480,83 €	878 552,10 €	4 282 032,93 €	38 051 566,86 €
2028	38 051 566,86 €	3 585 265,65 €	830 259,96 €	4 415 525,61 €	34 466 301,21 €
2029	34 466 301,21 €	3 777 273,30 €	769 723,22 €	4 546 996,52 €	30 689 027,91 €
2030	30 689 027,91 €	3 464 775,16 €	704 961,60 €	4 169 736,76 €	27 224 252,75 €
2031	27 224 252,75 €	3 061 993,66 €	639 808,26 €	3 701 801,92 €	24 162 259,09 €
2032	24 162 259,09 €	3 033 194,43 €	574 952,93 €	3 608 147,36 €	21 129 064,66 €
2033	21 129 064,66 €	2 825 236,26 €	503 251,32 €	3 328 487,58 €	18 303 828,40 €
2034	18 303 828,40 €	2 967 149,07 €	432 405,74 €	3 399 554,81 €	15 336 679,33 €
2035	15 336 679,33 €	3 116 637,35 €	357 930,06 €	3 474 567,41 €	12 220 041,98 €
2036	12 220 041,98 €	2 441 192,05 €	285 798,46 €	2 726 990,51 €	9 778 849,93 €
2037	9 778 849,93 €	2 238 562,51 €	230 187,77 €	2 468 750,28 €	7 540 287,42 €
2038	7 540 287,42 €	2 235 213,16 €	174 496,28 €	2 409 709,44 €	5 305 074,26 €
2039	5 305 074,26 €	2 365 509,99 €	116 979,30 €	2 482 489,29 €	2 939 564,27 €

2040	2 939 564,27 €	2 503 038,19 €	56 601,93 €	
2041	436 526,08 €	436 526,08 €	3 546,77 €	
total		60 988 351,33 €	13 803 908,13 €	74 792 259,46 €



Le SERTRID reste en situation de veille pour examiner toutes les possibilités qui permettraient, dans un cadre sécurisé, de retravailler le profil pour limiter les effets de progressivité de l'encours et en lisser les effets.

Il est visé en fin d'exercice un niveau de capital restant dû conforme à celui prévu par les tableaux d'amortissement des prêts qui constituent l'encours.

Le remboursement de la dette est assuré par les membres fondateurs du SERTRID, sous la forme d'une part fixe, dont le montant est fixé pour les trois collectivités concernées (GBCA, SICTOM et CCST) à l'article 6 de nos statuts, expressément modifiés à cette fin par arrêté préfectoral du 19 décembre 2017.

Au 1^{er} janvier 2020, la capacité de désendettement du syndicat (encours de la dette/épargne brute) est de 27 ans.

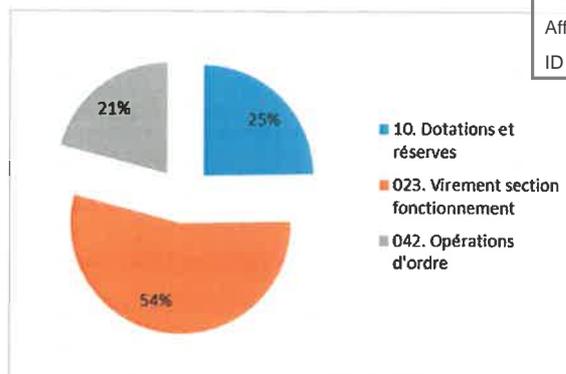
3.4 Recettes d'investissement

L'exercice 2020 est exclusif de tout recours à l'emprunt.

	BP 2019	BP 2020	Ecart	Evol'
13. Subventions	0	0	0	0,00%
10. Dotations et réserves	3 259	1 496	-1 763	-54,10%
16. Emprunts	0	0	0	0,00%
Total recettes réelles	3 259	1 496	-1 763	-54,10%
023. Virement section fonctionnement	3 254	3 291	37	1,14%
042. Opérations d'ordre	1 275	1 266	-9	-0,71%
Total recettes d'ordre	4 529	4 557	28	0,62%
Total budget	7 788	6 053	-1 735	-22,28%

Évolution des recettes en K € par poste, de BP à BP

Le financement des dépenses d'investissement est ainsi réalisé en totalité sur fonds propres :



Ventilation des recettes d'investissement

Le SERTRID maintient sa ligne directrice de désendettement, sans contraindre les investissements nécessaires au maintien du niveau de performance des installations, préservant ainsi les capacités de développement du syndicat.

4. Autres éléments de présentation

Les éléments financiers concernant les déchets verts sont extraits du budget général. Ils s'appuient sur les conditions économiques du marché de prestation (19.56 € la tonne traitée, 91.27 € le transport/rotation), sur la facturation à 60 € la tonne, maintenue inchangée pour 2020 et sur les orientations déjà actées (investissement et maintenance).

Sur la base d'un gisement de 15 000 tonnes, le budget prévisionnel est le suivant :

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	582 360.00
	dont transport	288 960.00
	dont traitement	293 400.00
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost) 15 bennes/mois * 6 mois	5 400.00
c/61558	Réparation de bennes	15 000.00
	Sous-total (1)	602 760.00
	Frais de structure (8.5%)	51 234.60
	Sous-total (2)	51 234.60
c/21	Achat de bennes	75 000.00
	Sous-total (3)	75 000.00
	Solde du service	171 005.40
	Sous-total (4)	171 005.40
	Total dépenses (1+2+3+4)	900 000.00

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service Base : 15 000 T à 60 €/T	900 000.00

En synthèse, cette proposition de budget fait ressortir :

- un contexte d'exploitation préservé, sous l'effet des apports extérieurs
- un montant de part variable stabilisé
- des moyens financiers mobilisés pour l'investissement usine, sans recours à l'emprunt.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité (xx voix pour, xx voix
le budget primitif 2020 équilibré comme suit :**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	14 512 670.00 €	6 053 278.21 €	20 565 948.21 €
Recettes	14 512 670.00 €	6 053 278.21 €	20 565 948.21 €

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 11 mars 2020, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 17 mars 2020

Le Président,

André HELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage